

# MAIRIE d'AURONS



## ARRÊTÉ N°15/2023

**OBJET** : Bourse aux vélos sur la commune d'AURONS

Le Maire de la commune d'AURONS

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu :

- Pour la bonne organisation et le bon déroulement de la manifestation « **Bourse aux vélos** » du dimanche 14 mai 2023.
- Pour la sécurité des usagers des voies et places publiques en centre-ville,

VU l'intérêt général,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : La rue Gaston CABRIER sera fermée (sauf service de secours) et la rue de la Mairie, sera mis en double sens le dimanche 14 mai 2023 de 6h00 à 19h00.

**En conséquence, les riverains doivent prendre toutes les dispositions nécessaires.**

**ARTICLE 2** : Le stationnement est interdit, du samedi 13 mai 2023 à partir de 20h au dimanche 14 mai 2023 à 19h00, rue Gaston CABRIER.

**ARTICLE 3** : le stationnement de véhicules contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route.

**ARTICLE 4** : La commission " Culture, Loisirs & Festivités " est chargée de la mise en œuvre de la sécurité de la manifestation, du respect des dispositions des articles 1,2 et 3 ci-dessus.

**ARTICLE 5** : La brigade de gendarmerie de Lançon-Provence est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aurons, le 10 mai 2023

André BERTERO  
Maire d'AURONS

Destinataires :

- Gendarmerie de Lançon-Provence
- La commission " Culture, Loisirs & Festivités "

